APPEL INTERNE et EXTERNE AUX CANDIDATURES
N° 2022-108

Le CHU de Liège souhaite s'adjoindre pour ses divers sites d'activités :

1 Infirmier (H/F/X) - Home de Seny

Maison de repos et de soins

Place du Baty,10

4557 Seny

Direction médicale

à temps plein (38h/sem.)

(Voir définition de fonction détaillée en annexe)

VOTRE PROFIL

1. *Vous remplissez les conditions de qualification et/ou expérience suivantes :*

(Diplôme belge / diplôme reconnu équivalent par la Fédération Wallonie - Bruxelles/ reconnaissance professionnelle émanant du Service Public Fédéral Santé Publique)

Niveau / Orientation	Expérience
Brevet d'enseignement secondaire complémentaire - section soins infirmiers infirmier + visa	Une expérience en maison de repos et de soins est un atout
Enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) infirmier +visa	

2. *Vous possédez les compétences suivantes :*

Organisation
Collaboration
Ecoute/empathie
Fiabilité
Flexibilité

3. *Vous êtes de conduite répondant aux exigences de la fonction et jouissez de vos droits civils et politiques.*

4. *Vous disposez des aptitudes physiques requises constatées par le médecin du travail*

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Contrat/affectation à durée déterminée d'un an pour engagement dès que possible.

- Site de prestation : Home de Seny, Place du Baty,10 4557 Seny (+- 30km de Liège).
  Site très peu desservi par les transports en commun. Selon les nécessités du service, ces prestations pourront s'effectuer sur un des autres sites d'activité du CHU.

- Horaire : temps plein (38h/sem.)
  -IN1 et IN2 : 07h00 – 15h06 (1/2 h de pause),
  -IN3 : 14h00 – 22h06 (1/2h de pause)
  -N : 21h45 – 07h15.

- Rémunération mensuelle brute à temps plein :
  - Infirmier breveté : 2370.30 euros (1431)
  - Infirmier gradué 2837.21 euros (1.55B)

    - Montant proportionnel en cas de temps partiel
    - Echelle au départ du grade sans valorisation d'ancienneté à l'index 1.8476 (avril 2022)
    - Montant à majorer éventuellement des allocations de foyer ou de résidence.
    - Possibilité de valorisation de l'expérience professionnelle (voir coordonnées dans la rubrique « pour tout renseignement complémentaire»).

Pour le personnel CHU, en cas de promotion, maintien du barème actuel et obtention d'une indemnité pour fonction supérieure pendant la période probatoire.

MODALITES DE SELECTION

- Examen des CV (éliminatoire)
- Entretien de présélection (par téléphone, par visio-conférence ou en nos bureaux) en fonction du nombre de candidatures (éliminatoire)
- Questionnaire en ligne d'évaluation du potentiel professionnel
- Entrevue finale avec jury (éliminatoire)

DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

- Cette fonction vous intéresse. Vous correspondez au profil recherché. Envoyez votre candidature pour le **9 octobre 2022** au plus tard :

  - ✓ si vous n'êtes pas/plus membre du personnel CHU : sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **travailler au CHU** »
  - ✓ si vous exercez au CHU en qualité d'indépendant: sur le site internet du CHU www.chuliege.be – rubrique « **travailler au CHU** »
  - ✓ si vous êtes membre du personnel CHU : sur l'intranet -> espace « myCHU » -> rubrique « nos offres d'emploi »

- Elle doit être accompagnée des documents suivants :

  - **lettre de motivation**
  - **curriculum vitae détaillé**
  - **photo d'identité**

CHU de Liège

Si vous n'êtes pas membre du personnel du CHU, vous devez **également fournir** :

- Copie du visa requis
- Copie de votre carte d'identité (avec photo de bonne qualité)
- Copie du diplôme requis (ou copie de la reconnaissance de l'équivalence) et de ses annexes (formations théorique et pratique)

Référence de l'appel à rappeler dans toute correspondance :
Appel 2022-108 - Infirmier (H/F/X) - Home de Seny Home de Seny

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

- Sur la nature exacte des tâches liées à l'emploi, vous pouvez vous présenter ou vous informer auprès de Madame Gloria BUELENS, Directrice du Home de Seny: *g.buelens@chuliege.be*, 085 51 15 33.
  Nous vous conseillons vivement de vous informer préalablement sur la fonction à pourvoir.
- A propos des formalités administratives, vous pouvez vous adresser au Département de Gestion des Ressources Humaines - Service Recrutement – PINET Olivia: 04/366.84.99, Olivia.Pinet@chuliege.be

Le CHU de Liège est l'hôpital universitaire, public et pluraliste de Wallonie.
Avec ses 6000 collaborateurs, il est le principal employeur de la région liégeoise. Il déploie ses 1038 lits sur plusieurs sites. Outre son activité clinique, le CHU a une mission d'enseignement et de recherche pour élaborer et diffuser les progrès de la médecine au bénéfice de la communauté.

Infirmier - Home de Seny

MISSION

L'infirmier(e) a sous sa responsabilité d'assurer des soins de qualité aux patients qui lui sont confiés

Positionnement organisationnel	Direction médicale Home de Seny
Liens hiérarchiques	**Sous l'autorité**
	du directeur du home de Seny et de l'infirmier en chef
	Sous la supervision
	sous la supervision fonctionnelle du ou des chefs de services médicaux concernés
	A autorité sur
	Supervise
	L'activité qu'il a confiée aux aides-soignantes, aux assistants logistiques et aux étudiants
Liens fonctionnels	**Collaborations internes**
	- Les responsables et agents de la maison de repos - Les membres de son équipe, les médecins et autres professionnels de la santé - L'ensemble du personnel des divers départements et services du CHU
	Collaborations externes
	- les professionnels de la santé de première ligne - les écoles - les groupements et les associations d'infirmières (spécialisées ou non)

La définition de fonction est un document objectif et non exhaustif qui formalise le contenu de la fonction. Celle-ci est susceptible d'évoluer, notamment, selon les nécessités du service.

Responsabilités et activités transversales

Accueil

Offrir un accueil de qualité au patient et le cas échéant à son entourage

Soins infirmiers

Réaliser les prescriptions médicales établies et des soins infirmiers de qualité en utilisant le modèle conceptuel de V. Henderson et la démarche en soins et en établissant les priorités
Observer les symptômes, réactions physiques et psychologiques du patient : analyser - décider - planifier - exécuter - évaluer les prestations relevant de son rôle autonome
Collaborer à l'établissement du diagnostic, du traitement médical ainsi qu'à leurs évaluations
Assister le médecin dans l'accomplissement d'actes techniques à but diagnostique et/ou thérapeutique
Exécuter les actes prescrits ou confiés par le médecin et les prestations infirmières autonomes
Organiser et coordonner les examens et autres interventions prescrites par le médecin, les prestations infirmières autonomes et éventuellement les prestations des autres professionnels de la santé
Assurer l'accompagnement, l'information, l'écoute et l'éducation du patient (et/ou de son entourage) dans ses problématiques de santé
Assurer et veiller à la sécurité et au confort du patient et/ou de son entourage

Continuité et suivi des soins

Veiller à ce que l'ensemble de ses partenaires (médicaux, paramédicaux et infirmiers) disposent des informations pertinentes nécessaires à l'établissement du diagnostic, du traitement médical et au suivi du patient
Assurer et participer à la continuité des soins (via l'utilisation d'outils : ex. dossier infirmier, consultation infirmière, Dossier Médical Informatisé (DMI), dossier(s) / logiciel(s) de suivi spécifique(s) au service, carnet de liaison) et assurer la circulation de l'information au sein, voire si nécessaire à l'extérieur, de l'unité de soins/secteur/service

Hygiène hospitalière

Respecter et faire respecter les règles d'hygiène hospitalière

Support administratif à l'activité

Respecter les règles administratives de gestion et de tarification
Participer à l'enregistrement du DI-RHM via une tenue pertinente et complète du dossier infirmier

Support logistique à l'activité

Participer à la gestion du stock de matériel et/ou produits
Participer à l'analyse des besoins en matériel
Assurer le rangement, la maintenance et l'utilisation rationnelle du matériel mis à disposition

Participation à la démarche qualité

Appliquer et faire appliquer les règlementations, procédures et protocoles de soins
Participer activement à la démarche d'amélioration continue de la qualité mise en place au sein du secteur / service / département et de l'institution

Développement et maintien des compétences

Acquérir et maintenir ses connaissances de base et spécifiques à l'activité et , si nécessaire, à sa spécialité
Assister à des séminaires, colloques et/ou congrès, lire des articles scientifiques en vue d'assurer sa formation continuée

Enseignement - Formation

Encadrer, superviser et participer à l'évaluation des étudiants et/ou du personnel débutant

Participation aux activités de recherche

Participer aux recherches médicales et infirmières (ex. TFE, journée qualité, etc.)

Implication dans les activités du Département Infirmier et de l'Institution

Participer aux réunions d'équipe, groupes de travail transversaux, projet EBN, etc.
Intégrer le mode de fonctionnement de l'unité/secteur (ex. respect de la charte, esprit d'équipe, participation au développement et à la mise en place de projets, etc.)
Intégrer le mode de fonctionnement du Département Infirmier (ex. participer à l'entraide inter-unités, renfort, remplacement, objectifs annuels, etc.)
Intégrer le mode de fonctionnement institutionnel (ex. participation à la gestion des lits, coordination de son activité avec celle des autres unités/secteurs, départements, etc.)
Valoriser et contribuer par son savoir-faire et son savoir-être à une bonne image de l'Institution (ex. tenue, port du badge, comportements adéquats, etc.)
Réaliser les activités spécifiques et/ou ponctuelles déléguées par le responsable hiérarchique
Participer au rôle de garde (selon le service : sur site et/ou à domicile et selon les modalités de l'annexe au règlement de travail relative aux gardes)

Responsabilités et activités spécifiques

Sans objet

-

Cadre de l’activité – Règlementation(s)

AR du 18 juin 1990 fixant la liste des prestations techniques des soins infirmiers et la liste des actes pouvant être confiés par un médecin à des praticiens de l'art infirmier
AR N° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions de soins de santé, en particulier le chapitre Ier relatif à l'exercice de l'art infirmier
Code de déontologie des praticiens de l'Art Infirmier belge (avril 2017)
La philosophie de soins du Département infirmier a pour but de maintenir et promouvoir la santé, de rétablir ou de réadapter le patient; au cours de cette démarche, le malade sera considéré comme partenaire à part entière.
La philosophie de soins du Département infirmier est basée sur la définition de la santé par l'O.M.S.; de la charte des droits du patient; du schème conceptuel de Virginia Henderson; des concepts : homme, santé, maladie, etc.
La philosophie de soins du Département infirmier est une approche humaniste holistique et personnalisée à l'égard de l'individu, de la famille et de la collectivité.
Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient
Procédures et réglementations internes au CHU, au département ou au service